



MAIRIE DE BULLES

60130

Téléphone : 03 44 78 91 20

Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Saint Just en Chaussée

ARRETE MUNICIPAL DE RESTRICTIONS DE CIRCULATION ET DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT ARC 20/2025

Nous, Sylvie MASSET, Maire de la commune de BULLES
Vu, les articles L2211.1 et L 2213.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article R225 du code de la route,
Considérant qu'à l'occasion du tournoi de pétanque organisé par l'association FC BULLES, représentée par Monsieur Jonathan DEMEYER, domicilié 4 Ter Rue du Bel Air 60130 BULLES, qui se déroulera le samedi 24 mai 2025 au stade Jean Espalieu, Rue du Petit Marais, il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité de cette manifestation.

A R R E T E

Article 1 : La circulation sera interdite à tous les véhicules de toutes catégories dans la rue du Petit Marais de la commune de Bulles, sauf véhicules de secours le samedi 24 mai 2025 de 8 heures à 20 heures.

Article 2 : Le Présent arrêté est applicable le samedi 24 mai 2025 de 8h00 à 20h00.

Article 3 : Les panneaux de signalisation seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions, par les organisateurs de la manifestation.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié, affiché dans les conditions habituelles, seront constatées, poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : - Ampliations du présent arrêté sera adressée à :

- ▶ Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Clermont,
- ▶ Monsieur Flandrin, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers Volontaires, à Bulles
- ▶ Centre de Secours, à Bresles
- ▶ UTD de Saint Just en Chaussée
- ▶ Monsieur Jonathan DEMEYER, Président du FC Bulles.

Bulles, le 24 avril 2025
Le Maire
Sylvie MASSET

